

Demande déposée le 03/12/2025

N° DP 063 214 25 00136

Par :	Madame PICANDET CORINNE PATRICIA
Demeurant à :	25 RUE DE CHAMBLADE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	LE MUR 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Cadastré :	214 AH 176
Nature des travaux :	Réfection du mur de la terrasse

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 03/12/2025 par Madame PICANDET CORINNE PATRICIA,

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la réfection du mur de la terrasse ;
- sur un terrain situé LE MUR à LES MARTRES DE VEYRE ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone Ud,

Vu l'affichage en mairie, le 08/12/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

**ARRETE**

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 18/12/2025



18/12/2025

L'Adjoint au Maire,  
Catherine PHAM

**NOTA BENE** : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – Cerfa 13408 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*